

Disparition d'enfants à Madagascar

Suite à la disparition de très nombreux enfants malgaches (69) depuis le début de la crise à Madagascar, nous publions une déclaration conjointe des ambassades et institutions internationales de Madagascar

DECLARATION

Antananarivo, 3 avril 2009

La crise politique à Madagascar a eu des impacts importants en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et sur la sécurité des personnes. L'évolution de la situation, politique ainsi qu'économique, accroissent considérablement le stress au sein de la population. Dans ce contexte, les enfants sont particulièrement vulnérables. Les droits de l'enfant doivent être respectés dans leur intégralité dans toutes les circonstances. Les enfants doivent être protégés contre toute forme de violence et ne doivent pas être exposés à la violence ni être impliqués dans des actes de violence. Selon la Convention relative aux droits de l'enfant, tout enfant de moins de 18 ans a droit au respect de sa personne et de son bien être physique et psychosocial. Dans la situation actuelle, nous rappelons à tous et à chacun de protéger les enfants et de prendre toutes les mesures nécessaires pour créer un environnement favorable à leur protection et développement dans leur communauté, école et famille.



Ambassade d'Afrique du Sud, Ambassade d'Allemagne, Ambassade de France, Ambassade de Norvège, Ambassade de Suisse, Consulat général de Thaïlande, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, la Délégation de la Commission européenne, ONUSIDA, UNICEF, PNUD et C. R. SNU

Source : Sibika.com